

Éditorial

Stéphane Paquin

Volume 18, numéro 3, automne 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1013771ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1013771ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

L'Observatoire de l'administration publique

ISSN

1203-3294 (imprimé)

1929-3348 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Paquin, S. (2012). Éditorial. *Télescope*, 18(3), III–V.
<https://doi.org/10.7202/1013771ar>

Éditorial

Par Stéphane Paquin

Professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie politique internationale et comparée
stephane.paquin@enap.ca

Chers Lecteurs,

Lorsque l'équipe de *Télescope* a choisi il y a déjà plus d'un an et demi de consacrer un numéro au thème de l'audit dans le secteur public, elle était loin de s'imaginer à quel point le thème serait d'actualité. D'un côté, Bernard Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, affirme que le Vérificateur général est une « institution qui est très crédible à une époque où il y a beaucoup, beaucoup de cynisme, c'est une institution qui inspire encore la confiance auprès des citoyens » et il propose d'en élargir le mandat afin qu'il puisse, notamment, contrôler Hydro-Québec. D'un autre côté, on constate, avec les révélations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, la commission Charbonneau, les limites de cette institution. Les villes comme Montréal, mais également le gouvernement du Québec sont contrôlés par des vérificateurs qui doivent, en théorie, s'assurer de la bonne gestion des ressources publiques et de la conformité avec la loi. C'est cette double situation qui rend aujourd'hui la parution de ce numéro incontournable. Trop rares sont les travaux qui portent sur l'audit et les vérificateurs généraux. La réflexion est pourtant nécessaire.

Pour amorcer ce numéro, **Marie-Soleil Tremblay** de l'École nationale d'administration publique et **Bertrand Malsch** de HEC Montréal tracent à grands traits les contours des pratiques de l'audit. Ils peignent le portrait du phénomène d'explosion qu'a connu l'audit au cours des dernières années pour s'interroger au final sur le risque d'une apparence de contrôle. Bien que les programmes et les technologies liés à l'audit aient voyagé à travers le monde, ces deux auteurs nous lancent un avertissement en nous faisant comprendre que les promesses faites par la vérification n'ont pas toutes été honorées. Sur cet essai de mise en garde contre les limites de l'audit, **Martin Dees** (Nyenrode Business University, Pays-Bas) poursuit avec un article de nature plus théorique. Qu'est-ce que l'audit exactement? Quels en sont ses aspects institutionnels? Quels types d'audits croise-t-on le plus souvent dans le secteur public? Et aux Pays-Bas, comment ce concept se déploie-t-il? Dees fait la lumière sur cette notion en en amenant d'autres, comme celles de bonne gestion publique et de reddition de comptes, deux concepts intimement liés à l'audit.

Plus près de nous, **Mélanie Roussy**, de l'Université Laval, nous dévoile les résultats d'une enquête menée dans le secteur public québécois qui consistait à répondre à la question suivante : quelles compétences les membres de comités d'audit recherchent-ils chez les auditeurs internes? En procédant à cette étude, l'auteure souhaitait vérifier si l'indépendance et la compétence étaient les principales qualités recherchées chez les auditeurs. Ses entrevues montrent que ces deux critères traditionnels ne sont finalement pas les plus recherchés, l'intégrité et le courage occupent une place de premier ordre. Un élément récurrent sillonne chaque article de ce numéro : la notion de la société de l'audit de Michael Power est reprise par l'ensemble de nos auteurs. L'article de **Steve Troupin** de la KU Leuven (Belgique) ne fait pas exception puisque cette notion y prend une large place. Par contre, bien qu'elle éclaire sur la croissance de l'audit au Canada, cette notion ne réussirait pas à expliquer son retrait temporaire autour de 1993. La théorie du système des professions d'Andrew Abbott, elle, y parvient. C'est donc à l'aide de cette théorie que Troupin brosse le portrait de l'audit dans le service public canadien. Après ce tableau du Canada, **Diane van Gils** et ses collègues **Christian de Visscher** et **Gerrit Sarens** de l'Université Catholique de Louvain nous entraînent en Belgique et nous communiquent les résultats d'une étude conduite au sein d'entités publiques belges. Ils montrent de quelle manière l'audit interne s'est déployé dans ces organisations au fil des ans et nous renseignent sur les facteurs qui favorisent l'adoption d'un service d'audit. Mandats obligatoires, dépendance financière, influence normative ou du contrôle externe, soutien de la direction générale, tous figurent parmi les éléments pouvant inciter les acteurs à adopter des mesures d'audit.

Les auditeurs législatifs constituent des acteurs incontournables de la scène de l'audit et c'est précisément sur le jeu de ces protagonistes que **Danielle Morin** de HEC Montréal braque les projecteurs. En analysant deux épisodes mettant en scène des vérificateurs généraux, l'auteure lève le voile sur l'aura qui semble entourer les auditeurs législatifs. En effet, malgré la controverse à laquelle sont mêlés ces auditeurs, ceux-ci semblent hors d'atteinte, ils bénéficient d'une confiance inébranlable dans l'opinion publique et leurs décisions ne sont pas mises en doute. Ils se hissent au rang de héros. De héros intouchables, nous passons à héros tragiques avec **Jeff Everett** et **Dean Neu** de l'Université York et **Abu Shiraz Rahaman** de l'Université de Calgary dans un article où la lutte contre la fraude et la corruption est au cœur des préoccupations. Adoptant une lentille philosophique, ces trois experts poursuivent l'objectif d'aider les auditeurs internes à mieux saisir, d'une part, les limites de leur indépendance et intégrité et, d'autre part, le courage nécessaire pour vaincre la corruption. Pour illustrer leurs propos, ils recourent à deux exemples révélateurs : le scandale des commandites au Canada et l'effondrement de l'entreprise américaine WorldCom. Si l'audit peut être utile à la lutte contre la fraude, il remplit également d'autres fonctions comme le maintien du lien de confiance entre l'État et le citoyen. C'est précisément de cet aspect que nous entretenons **Normand Ouellet** de l'Université d'Ottawa. Après un tour d'horizon sur le rôle de l'audit, l'auteur traite des enjeux qui conditionnent son évolution vers une

gouvernance collaborative au service d'une démocratie plus participative. Les services de surveillance, que sont les audits et les enquêtes, soutiennent les acteurs de gouverne. Ils peuvent alors renforcer la transparence, la reddition de comptes et par le fait même le lien de confiance qu'entretiennent les citoyens à l'égard de l'État.

En guise de conclusion, **Bertrand Malsch, Danielle Morin et Marie-Soleil Tremblay** nous reviennent, mais cette fois-ci dans la rubrique Débat, en portant un regard critique sur les activités d'audit. Dans la foulée de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, les trois chercheurs appellent à un questionnement sur les rôles et pratiques des vérificateurs généraux pour éviter que des événements comme ceux mis en lumière par la commission se reproduisent. Ils nous amènent à nous interroger sur le réel pouvoir des vérificateurs de détecter, corriger et prévenir les cas de corruption dans les administrations publiques. La commission Charbonneau aurait-elle eu pour effet d'estomper l'aura qui entoure les auditeurs législatifs? Les héros de Morin sont-ils toujours intouchables?

Je ne peux terminer cet éditorial sans remercier ma collègue Marie-Soleil Tremblay qui a su nous appuyer tout au long du processus de publication de ce numéro. Son aide et ses conseils nous ont guidés et nous ont permis de mener à terme ce projet sur l'audit.

Bonne lecture!